

Licences d'exportation et d'importation—Loi

qui figureront sur la liste. On ne nous dit pas quels produits seront sur cette liste ni pourquoi. On nous demande de faire de la loi sur les licences d'exportation et d'importation une mesure permanente que le parlement n'aura plus à réviser. Quant à moi, je ne suis pas certain que le gouvernement puisse remplir cette fonction.

A l'heure actuelle, la loi donne au gouvernement le pouvoir de limiter n'importe quelle exportation. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour limiter l'exportation de bois d'œuvre fini même si la demande intérieure de bois d'œuvre pour le marché du logement a énormément augmenté. Aux États-Unis, le gouvernement a limité les exportations de bois d'œuvre en provenance de la côte ouest à cause d'une pénurie qui fait augmenter le prix du logement. Le gouvernement américain a réduit d'environ 30 p. 100 les exportations de bois d'œuvre vers le Japon. Le gouvernement canadien n'a rien fait; les exportateurs canadiens ont repris ce marché au détriment de l'industrie du logement de notre pays et au détriment des acheteurs de maisons. Comment le gouvernement peut-il justifier son inaction et conserver notre confiance? Comment peut-il demander au Parlement de faire de cette loi une mesure permanente qu'il n'aura plus à réviser? Il n'est pas étonnant que nous ayons perdu confiance dans le gouvernement; les Canadiens perdent eux aussi confiance rapidement.

J'aimerais que le ministre nous explique comment l'exportation d'un produit à demi fini ou partiellement transformé peut avoir un effet sur le prix de ce produit sur le marché mondial. C'est illogique. Mon flair naturel me dit que le client éventuel ira s'approvisionner là où il peut acheter le produit au prix qui lui convient et dans l'état de finition qui lui convient pour le transformer dans son pays.

Du côté de l'importation, le gouvernement intervient, par le biais de ce projet de loi, dans le domaine de la réglementation de l'offre en limitant l'importation de tout article dont la production ou la commercialisation est restreinte au Canada en vertu de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Le paragraphe 5(1) de la loi à l'étude se lit en partie comme suit:

Le gouverneur en conseil peut établir une liste de marchandises, appelée «Liste de marchandises d'importation contrôlée», comprenant tout article dont, à son avis, il est nécessaire de contrôler l'importation pour l'une quelconque des fins suivantes...

J'ai de très fermes réserves à ce sujet. Je sais que nous nous heurtons à de sérieuses difficultés d'approvisionnement, mais pourquoi intervenir dans ce domaine? Il est évident que le gouvernement a commis de graves erreurs dans certaines des politiques de production agricole qu'il a présentées. D'une part, le gouvernement monte le consommateur contre le producteur; d'autre part, il monte le producteur contre le consommateur et utilise la menace des importations contre le producteur. Ce faisant, il peut détruire une industrie.

Nous avons récemment parlé à des producteurs de fromage, qui nous ont dit que l'Ontario produisait et exportait 100 millions de tonnes de cheddar. Cette production avait presque été étouffée à cause des politiques désastreuses appuyées par le gouvernement concernant le lait industriel. Il est bien évident pour tout le monde que les politiques fiscales et monétaires du gouvernement ne réussissent tout simplement pas. Il est également évident que la réglementation sélective employée par le gouvernement actuel n'est pas appropriée. Toute cette question, me semble-t-il, ressemble à une machine détraquée. On tire un

[M. Kempling.]

levier par-ci, mais elle marche encore mal. On appuie sur un bouton par-là, mais ne va pas beaucoup mieux; on place un contrôle ici, on ajoute un produit à une liste, on utilise un règlement ou un décret du conseil et on l'écarte du Parlement pour éviter la critique et les questions. Je ne pense pas que c'est là la bonne façon d'agir.

Je me demande quelles seront les répercussions de ces contrôles sur nos exportations. Examinons certains des marchés avec lesquels nous avons des relations commerciales. Je constate que notre balance commerciale avec les pays africains s'est soldée par un déficit de \$58,509,000 en 1972. En 1973, ce déficit avait plus que doublé pour atteindre \$135,550,000. Quelles seront les répercussions de ce bill sur les produits vendus aux pays d'Afrique? Comment allons-nous améliorer notre situation déficitaire ou sera-t-elle aggravée? Voyons par exemple notre commerce avec l'Afrique du Sud. En 1972, notre déficit commercial avec l'Afrique du Sud s'élevait à \$15,147,000. En 1973, il a presque doublé pour passer à \$27,597,000. Quelles seront les incidences du bill sur les marchandises tantôt exportées tantôt importées? Certaines tomberont certainement sous le coup de ce bill. Cette situation changera-t-elle?

Notre déficit commercial avec les pays du Moyen-Orient était de près de 129 millions de dollars en 1972. En 1973, il est passé à 182 millions. Et voilà! Il en est de même pour notre commerce avec les pays de la région du Pacifique, les pays scandinaves et ainsi de suite. Nous voyons tous notre déficit commercial s'accroître. Notre déficit commercial avec les pays scandinaves est passé de 42 millions de dollars en 1972 à 59 millions de dollars en 1973. Notre déficit commercial avec les pays de la région du Pacifique est passé de 58 millions de dollars en 1972 à 65 millions de dollars en 1973.

Les chiffres les plus éloquentes ont trait aux pays sud-américains avec lesquels nous faisons beaucoup de commerce. En 1973, nous avons importé de ces pays des produits pour une valeur de 751 millions de dollars. La valeur de nos exportations n'a été que de 379 millions de dollars, ce qui fait un déficit de \$371,731,000, soit plus que le double de l'année précédente. Lorsqu'on parle de réglementation des exportations et des importations, il faut tenir compte de tout le contexte commercial et voir ce qui arrive. Il ne fait aucun doute que le présent bill sera renvoyé au comité où nous l'examinerons attentivement, j'en suis sûr, et où nous aurons des discussions sérieuses avec le ministre et ses collaborateurs, pour essayer de savoir où ils veulent en venir avec cette mesure.

● (2120)

Je suis quelque peu déçu de la manière dont on a présenté cette mesure. Il semble que le gouvernement a tendance à mêler dans ses projets de loi le bon avec le mauvais. Il y insère des dispositions pas très alléchantes mais il en prévoit d'autres en contrepartie qui sont peut-être plus acceptables. Il les oppose les unes les autres. Il s'agit là, j'imagine, d'une manœuvre politique, mais je ne crois pas qu'il en résulte de bonnes lois.

A l'étape du comité, les députés de ce côté-ci voudront vraiment savoir où ce bill nous mène. Nous tiendrons à connaître les projets qu'envisage le ministre pour les industries de traitement, à savoir quelle mesure correspondante sera prévue pour l'établissement d'usines de traitement et le reste. Où les établira-t-on? Il s'agit encore là d'une autre question. Certes, si nous nous proposons d'encourager l'industrie à traiter davantage de produits au Canada, il faudra nous assurer de la possibilité de prévoir